



**Convention-cadre bourguignonne
en faveur de la transition écologique, énergétique
et de la croissance verte
avec la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud**



communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Historique et contexte régional :

L'Etat, l'ADEME et le conseil régional se sont engagés dès 2010 dans l'accompagnement des territoires bourguignons dans la définition et la mise en œuvre de stratégies territoriales énergie-climat :

- Appel à projet PCET (2010-2012) et animation du réseau régional PCET depuis 2012
- AMI TEPos et animation du réseau régional TEPos depuis 2012
- Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 (CPER)
- Programme énergie climat Bourgogne 2015-2020 (PECB)
- Contrats de territoires transition énergétique 2015-2020
- Programme Leader transition énergétique 2015-2020
- Mobilisation des fonds chaleur et déchets

L'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en septembre 2014 est destiné à accélérer l'engagement des territoires volontaires dans une démarche écologique et énergétique exemplaire. Le 9 février dernier, 14 territoires bourguignons ont été désignés lauréats de l'appel à projet. Ils se verront attribuer une aide financière de 500 000 euros qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ces subventions permettront de financer rapidement des projets en faveur de la réduction de la consommation d'énergie, de la diminution des émissions de GES, du développement de l'économie circulaire, de la production d'énergies renouvelables, de la préservation de la biodiversité, et de l'éducation à l'environnement.

1. Contexte et objet du présent document :

La Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud s'est engagée récemment dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa démarche de Plan Climat Energie Territoire afin de mettre en œuvre sa stratégie énergétique et climatique à l'échelle de son territoire.

La transition énergétique constitue, avec le développement des nouvelles technologies et la valorisation de ressources naturelles locales, un enjeu décisif en matière de compétitivité économique et d'emplois pour le territoire. C'est en ce sens que souhaite s'engager la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud (CABCS) et a porté cette candidature en son nom et au nom de ses 54 communes membres (52 628 habitants), dans le cadre duquel elle a été désignée lauréate le 9 février 2015 par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Par cette candidature, l'intention de la collectivité est double : d'une part, s'engager dans un processus d'amélioration continue conduit dans le cadre d'un projet mobilisateur en faveur de la transition énergétique et d'autre part, faire reconnaître au niveau national la dynamique qui est lancée. La démarche a aussi une visée organisationnelle de partage d'une culture commune auprès des élus sur ces sujets émergents.

Dans ce contexte, la présente convention-cadre décrit le projet de territoire de la collectivité dans le domaine de la transition énergétique, écologique et de la croissance verte.



La communauté régionale de travail, constituée de l'Etat, et en particulier la DREAL, l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne, en vue de la mise en œuvre du projet de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud apportera un accompagnement à la mobilisation coordonnée des différents dispositifs de soutien dans une logique de complémentarité et de subsidiarité ; chaque dispositif de soutien financier faisant l'objet des procédures de programmation et de gestion qui lui sont propres.

Afin d'assurer la coordination de la démarche Plan Climat, une équipe projet a été constituée et est composée :

- D'un **élu référent** : M. Jean Pierre REBOURGEON, 1^{er} vice président en charge de l'administration générale, de l'aménagement de l'espace communautaire et du Plan Climat. Il a pour rôle d'être l'interlocuteur institutionnel du territoire pour la communauté de travail régionale et d'assurer les relais nécessaires au sein des instances de gouvernance du territoire.
- D'une **responsable technique** du projet : Mme Patricia DUBOIS, chargée de mission Habitat et Plan Climat Energie au sein du service Urbanisme et Habitat. Elle est l'interlocutrice technique de la communauté de travail régionale.
- Un référent de la **communauté régionale de travail** : Mme Cécile COLSON, de la Direction Régionale de l'ADEME. Elle est l'interlocutrice privilégiée du territoire pour cette convention-cadre, charge à elle d'assurer la coordination avec la communauté de travail régionale et s'en faire le relais.

2. Principaux enjeux de la transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud

La réalisation du profil énergie climat du patrimoine de la CABCS et du territoire communautaire (année de référence 2013) a mis en évidence :

- **le coût de la facture énergétique payé directement par la collectivité** du fait de ses compétences (gestion des déchets ; eaux et assainissement...) et de la consommation énergétique des bâtiments, qui s'élève à environ 1 088 000 euros/an (auquel se rajoute le coût des factures payées indirectement par l'intermédiaire des communes au travers des charges qu'elles lui répercutent (mise à disposition de locaux) ;
- **le territoire de la Communauté d'Agglomération consomme** près de 802 GWh/an et représente 653 900 TeqCO₂/an (soit l'équivalent de la consommation en gaz de 144 500 ménages pendant 1 an). Ainsi, la facture énergétique du territoire représente, tous secteurs confondus, près de 105 millions d'euros par an soit 12 % de la facture énergétique du Département de la Côte d'Or.
- **la dépendance des activités du territoire (déplacement, habitat, agriculture...) aux énergies fossiles** : 54 % de l'énergie consommée provient du gaz et du fioul et 40 % de l'électricité ;
- **la faible part d'énergies renouvelables locales** : le territoire produit seulement 5.3 % de l'énergie qu'elle consomme (hors production du parc d'éolien des Portes de Côte d'Or, qui devrait augmenter sensiblement cette proportion);
- **la sensibilité du territoire aux effets du changement climatique et ses impacts sur les activités économiques** : à titre d'illustration, la date des vendanges a avancé de près de 23 jours depuis 1970.

3. Présentation de la stratégie de transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire et illustration des axes stratégiques

La démarche de la Communauté d'Agglomération s'inscrit en cohérence avec les objectifs européens, nationaux et régionaux, à savoir d'ici 2020 :

- > Réduire de 20% ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990 ;
- > Réduire de 20 % les consommations d'énergie primaire par rapport au scénario de référence;
- > Porter à 23% la part de production d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale totale.
- > Et d'ici 2050, s'inscrire plus globalement dans la perspective d'un territoire à énergie positive.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie énergétique et climatique de la Communauté d'Agglomération proposée, s'articule autour de 7 orientations telles qu'exposées ci-après et déclinée en actions opérationnelles (à titre indicatif, **en vert**, les opérations pouvant être inscrites au titre des financements TEPCv, sous réserve de leur validation et leur éligibilité) :

3.1. Accompagner les filières économiques locales sur la voie de la transition énergétique : Le tissu économique est très développé localement à en regarder l'attractivité économique de ce dernier. Néanmoins, largement dépendantes des énergies fossiles et de l'électricité dans leurs modes de production, les filières économiques (entreprises, activités agricoles et viticoles) sont d'autant plus vulnérables que le prix des énergies risque d'augmenter ces prochaines années.

Aussi, la sensibilisation et l'accompagnement des filières en matière d'efficacité énergétique, constitue un enjeu clé pour maintenir et accroître leur compétitivité. Des interventions ciblées envers la profession agricole et viticole pourront être encouragées : diagnostics énergétiques des domaines viticoles, expérimentation de matériaux techniques, valorisation de sous produits viti-vinicoles, promotion des circuits de proximité....

Actions opérationnelles proposées dans ce cadre :

- Soutenir les filières économiques vers des pratiques exemplaires ;
- Promouvoir les actions d'économies circulaires sur le territoire.

3.2. Investir dans les énergies renouvelables et inciter les porteurs de projets : Le territoire produit seulement 5.3 % de l'énergie qu'elle consomme¹. Afin de limiter sa dépendance énergétique, ce dernier dispose de nombreuses ressources exploitables localement (biomasse, solaire...) et de leviers d'actions significatifs pour démultiplier les efforts afin d'atteindre les objectifs d'un territoire à énergie positive. Une stratégie de développement des énergies renouvelables et d'un programme d'incitation des porteurs de projets (publics, privés) permettra d'apporter des solutions locales de production d'énergie.

Actions opérationnelles proposées dans ce cadre :

- Encourager le développement de la filière biomasse ;
- Relancer une réflexion opérationnelle pour le développement d'une unité de méthanisation sur le territoire ;
- Promouvoir le déploiement du solaire sur le territoire ;
- Identifier d'autres sources d'énergies renouvelables mobilisables (valorisation des sous produits vitivinicoles : haies, sarments de vignes, marcs de raisin).

3.3. Promouvoir une mobilité sobre en carbone : Les transports constituent le premier poste d'émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire. Considérant l'organisation du territoire et sa proximité aux pôles de chalandises de DIJON et de CHALON-SUR-SAONE, la voiture restera un mode de transport incontournable dans la mobilité quotidienne et touristique. Néanmoins, les alternatives à la voiture individuelle nécessitent d'être encouragées en adéquation avec les orientations du Plan Global de Déplacement (pôles multimodaux, covoiturage, modes doux...) et plus spécifiquement vers les zones d'activités économiques. Par ailleurs, l'amélioration des performances énergétiques des véhicules et l'équipement d'infrastructures pouvant accueillir de nouveaux modèles moins polluants constituent un levier potentiel à mobiliser.

Actions opérationnelles proposées dans ce cadre :

- **Structurer une politique de mobilité alternative à la voiture individuelle et d'incitation aux modes doux** (accompagner les communes à la création d'aire de co-voiturage ; structurer le réseau d'armature vélo utilitaire sur le territoire...)
- **Agir pour une mobilité plus efficace et plus sobre en carbone en direction des zones d'activités économiques** : inciter et accompagner les zones d'activités économiques à développer des Plans de Déplacement Inter Entreprises (PDIE).

3.4. Aménager durablement le territoire : Par ses compétences en matière d'urbanisme et d'habitat, la Communauté d'Agglomération dispose de leviers significatifs pour intégrer de manière transversale la sobriété énergétique dans l'aménagement du territoire. L'adoption d'un ScoT Grenelle en février 2014 en est l'une des réalisations concrètes.

Différents projets permettent également d'alimenter la démarche avec des objectifs chiffrés notamment sur le volet amélioration énergétique de l'habitat dans le cadre du PLH communautaire : réhabilitation de logements communaux, amélioration du parc de logements privés (mise en place d'un PIG communautaire), redynamisation des centres bourg avec la préfiguration d'une OPAH ciblée sur les 3 villes centres, rénovation énergétique du parc social (près de 500 logements sociaux concernés), accompagnement de 3 projets d'éco-quartiers sur le territoire. Une réflexion autour de la mise en place d'une plateforme Habitat sera encouragée afin de faciliter l'accès à l'information et aux financements pour les porteurs de projets et à la formation pour les professionnels du bâtiment.

¹Soit environ 42,9 GWh/an, hors production du parc d'éolien des Portes de Côte d'Or, qui devrait augmenter sensiblement cette proportion.

Actions opérationnelles proposées dans ce cadre :

- **Systématiser l'intégration des enjeux énergie climat dans les outils de planification et les opérations d'aménagement** (sensibiliser et former les élus sur les nouvelles formes d'habiter et de se déplacer pour lutter contre l'étalement urbain en zone rurale);
- Améliorer la qualité énergétique du parc de logement existant : engager une réflexion sur la mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique sur le territoire ;
- **Sensibiliser et accompagner les ménages à la maîtrise de l'énergie** : proposer une opération de sensibilisation aux économies d'énergie sur un quartier test.

3.5. **Adapter le territoire aux effets du changement climatique** : La canicule de 2003, la vague de froid de 2012, les orages de grêles de 2012, 2013, 2014, ... autant de phénomènes climatiques qui ont toujours existé. Cependant, ces dernières années, la fréquence et l'intensité de ces événements se sont accentuées. Ces événements ont et auront des conséquences économiques et sanitaires localement.

Afin d'anticiper les impacts prévisibles du changement climatique, le territoire souhaite mobiliser ses compétences en matière d'environnement, de gestion des eaux pluviales et de préservation des milieux naturels pour préserver son attractivité et son cadre de vie.

Actions opérationnelles proposées dans ce cadre :

- Poursuivre la stratégie d'économies en eau sur le territoire (sensibilisation des publics, fuites des réseaux, mesures auprès des agriculteurs...);
- Renforcer la culture du risque à l'échelle du territoire ;
- Conforter la place de la nature en zone urbaine et en zone rurale ;
- Intégrer un volet santé publique/ qualité de l'air dans le Plan Climat.

3.6. **Accompagner les communes dans leur démarche énergie climat** : L'atteinte des objectifs en matière de transition énergétique repose nécessairement sur une action forte en cohérence avec les différentes échelles territoriales dont celles des communes. Ces dernières disposent d'un gisement d'économies important à mobiliser dans le cadre de la gestion de leur patrimoine public (éclairage public, rénovation de bâtiments publics, modes de chauffage...) et peuvent à leurs échelles faire le relai des politiques intercommunales.

Actions opérationnelles proposées dans ce cadre :

- **Accompagner et sensibiliser les communes à la gestion de leur patrimoine communal (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules...)** : initier une opération groupée d'audits énergétiques globaux sur le patrimoine des 54 communes.

3.7. **Renforcer l'exemplarité interne de la collectivité** : Le coût de la facture énergétique payé directement par la collectivité du fait de ses compétences et de la consommation énergétique des bâtiments, s'élève à environ 1 088 000 euros/an². En tant que gestionnaire de son patrimoine public mais également en tant qu'opérateur de service en matière d'eau, d'assainissement, de propreté, la Communauté d'Agglomération dispose de leviers d'actions directs pour renforcer son exemplarité. Dans ce cadre, l'agglomération a réalisé son Bilan Carbone® Interne qui a permis d'identifier une série de mesures opérationnelles permettant de rendre plus efficiente la gestion de son patrimoine et de ses services (définition d'un programme de rénovation du patrimoine intercommunal, diversification de la motorisation de la flotte de véhicule, réduction de l'impact environnemental des repas livrés par les services enfance et petite enfance...).

Actions opérationnelles proposées dans ce cadre :

- **Promouvoir l'éco responsabilité au sein de l'administration** (acquisition de véhicules électriques pour diversifier la flotte de l'administration, réaliser un Plan de Déplacement Administration...);
- **Elaborer une stratégie globale de maîtrise de l'énergie du patrimoine intercommunal** (formaliser des outils de suivi et d'analyse des consommations énergétiques du patrimoine ; élaborer une stratégie globale de maîtrise de l'énergie et de rénovation du patrimoine communautaire, valoriser les Certificats d'Economie d'Énergie)
- Encourager le soutien aux compétences communautaires vertueuses ;

Ces 7 orientations stratégiques du Plan Climat Communautaire constituent la colonne vertébrale du

² Auquel se rajoute le coût des factures payé indirectement par l'intermédiaire des communes au travers des charges qu'elles lui répercutent (mise à disposition de locaux). Ainsi, le coût indiqué est en très largement sous estimé.

programme d'actions visant à atteindre les objectifs d'un territoire à énergie positive.

4. Calendrier prévisionnel

La construction de la démarche énergie climat s'est articulée jusqu'à présent autour de 2 étapes principales :

- Elaboration du profil énergie climat à l'échelle du territoire et de l'administration, expression de la situation actuelle en matière de consommation énergétique, d'émissions de gaz à effet de serre, d'évaluation du potentiel de développement des énergies renouvelables ;
- Définition d'orientations stratégiques et opérationnelles en faveur de la transition énergétique, résultat d'une contribution partenariale interne et externe ayant permis d'identifier les solutions disponibles et leurs impacts pour atteindre les objectifs d'économies d'énergie, de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et d'adaptation aux effets du changement climatique ;

Par la suite, et à travers un processus de programmation technique et financière, des temps de travail politiques et partenariaux sont en cours jusqu'à fin 2015 afin de :

- Finaliser le programme d'opérations TEPcv pour impulser la dynamique sur les trois prochaines années ;
- Programmer sur la période 2015-2020, les actions structurantes du Plan Climat Energie Territorial qui sera approuvé d'ici fin 2015.

Afin de garantir la mise en œuvre et l'animation de la démarche PCET-TEPcv, des instances de pilotage (Comité de pilotage annuel) et de suivi (évaluation du programme et des effets du PCET) sont en cours de définition.

Fait à Dijon, le 12 juin 2015

pour l'Etat
le Préfet de la région Bourgogne
Préfet de la Côte d'Or


Eric DELZANT

pour l'ADEME
le Président


Bruno LECHEVIN

pour le Conseil Régional de Bourgogne
le Sénateur, Président du Conseil
Régional de Bourgogne


François PATRIAT

Pour la communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud
le Premier Vice-président


M. REBOURGEON

en présence de
Mme Ségolène ROYAL
Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie



